Services Industriels de Genève (SIG)
Chemin Château-Bloch 2
1219 Le Lignon

Commune de Bernex
Secrétariat du Service Infrastructures et Bâtiments
Route de Bernex 311
1233 Bernex

Bernex - Chantier Saule-Creux

Plan d'étape de chantier B

Durée de l'étape :
A : travaux préparatoires (accès riverains garantis) : courant décembre/janvier : sera à préciser à l'avancement de l'étape A1-A2
B : travaux SIG (accès riverains garantis au mieux avec possibilité de mesures restrictives temporairement) : 28.01.25 au 13.03.25
B : travaux annex (accès riverains garantis) : 14.03.25 au 23.05.25
N° de plan

B

Indice	Modification	Date	Dess.
A	-	-	-
B	-	-	-
C			
D			

Cités ingénieurs Conseils
47, rue Jean Bodinier
Cases Postales 1111
1211 Genève 26 CH
T +41(0)22 808 60 00
F +41(0)22 808 60 01
cites@cites.ch

Echelle : 1:250
Commune : Bernex
Date : 25.06.2024
Dessiné : DCT
Contrôlé : TST/HK/HNM/J
Fichier : CITEC - 23809.0 GE-CH Bernex-Traveux Saule-Creux/B Plans
N° de réf. : 23C809.0
Format : 1700.00 x 811.00 mm
Source : SITG

Légende chantier

- Emprise de chantier SIG
- Fantôme emprise étape précédente
- Base de vie
- Emprise de chantier provisoire
- Emprise de chantier AMEX
- Pont lourd
- Lattes rouges et blanches de chantier
- Clôture type MUBA
- Dispositif de retenue mobile, type Sérioc
- Blocs MAPS
- Marquage existant
- Marquage projeté
- Marquage supprimé
- Bordure existante
- Bordure projetée
- Bordure supprimée
- Bande collée
- Limite parcellaire
- Poteaux Existants / Projetés / Supprimés
- Balise
- Cône flash
- Lampe flash
- Cheminement de déviation des piétons
- Cheminement de déviation des cycles
- Accès au chantier
- Gestion de la circulation à la pelette
- Agent de sécurité
- Carrefour au clignotant

Légende SV

- Signalisation existante
- Signalisation projetée
- Signalisation supprimée
- Mât existant
- Mât projeté
- Mât supprimé

IMPORTANT - ACCES SIS

Les accès pour les services de secours doivent être maintenus en tout temps. L'entreprise réalisant les intervention de chantier doit s'engager à respecter les règles suivantes :

En journée : maintien d'une piste chantier de 3m de large minimum, sans obstacle ou libérable en quelques minutes

De nuit : aucun stationnement ou matériel sur la piste chantier, qui doit rester libre de tout obstacle

Des places d'interventions de 5x12m doivent être maintenues ou pouvoir être rapidement installées chaque 25m minimum. Ces places de travail ne sont nécessaires que lorsque les bâtiments bordant la voirie dépassent 8.50m. Le trottoir ou tout autre élément carrossable comptent dans le gabarit.

Le stockage de matériaux peut se faire au centre de l'emprise de chantier, pour autant qu'il ne dépasse pas 20m de long

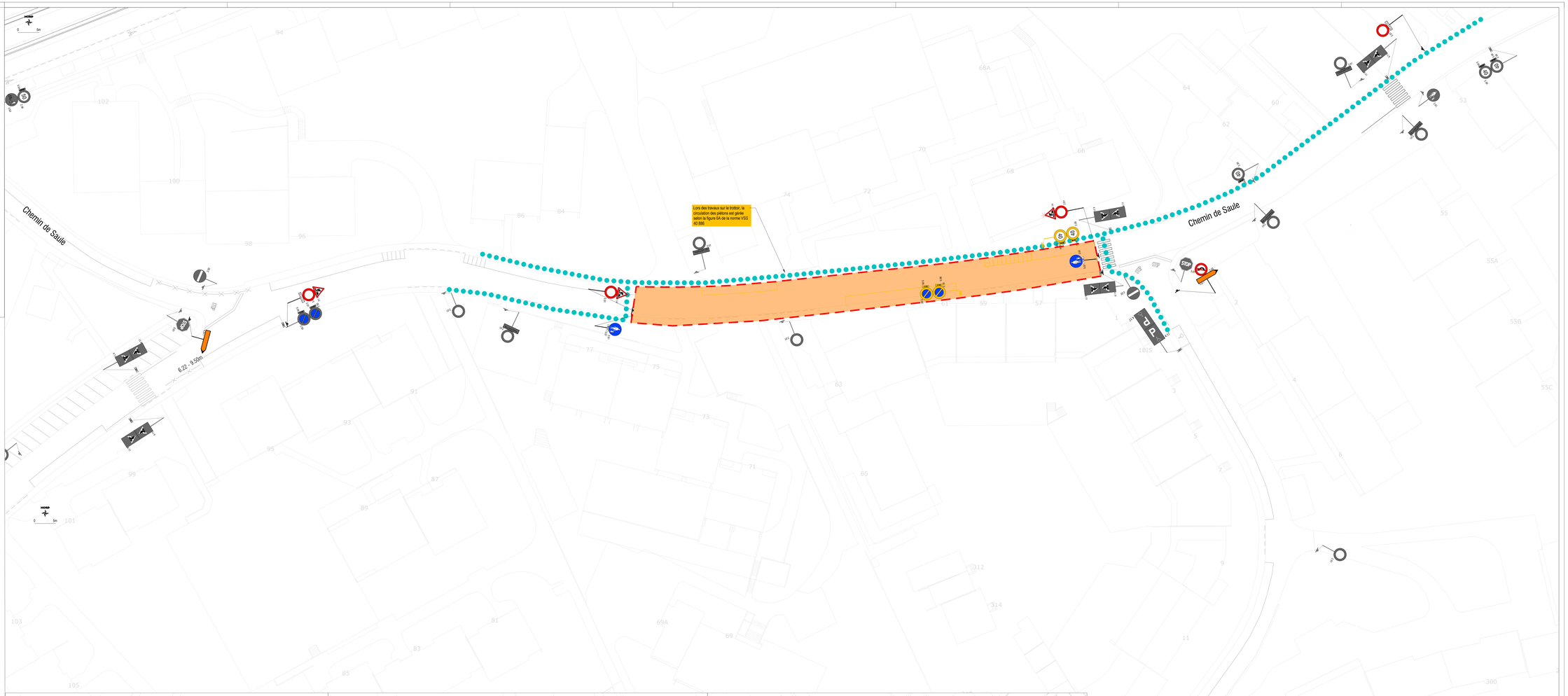

Zone 1 Saule / Bernex

Zone 2 Saule / Jura

Zone 3 Jura / Bernex